



DECONCENTRATION BUDGETAIRE ET RH DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le Premier ministre, sans concertation avec les organisations syndicales, a signé une circulaire le 10 mars 2021 visant à déconcentrer le système budgétaire ainsi que les ressources humaines (RH) afin de renforcer l'action de l'Etat dans les départements et régions.

Le Premier ministre réaffirme, au travers de cette circulaire, que le préfet est bien le responsable de la mise en œuvre des politiques publiques dans les départements et régions. C'est dans cet objectif que les leviers budgétaires et RH lui seront désormais attribués et placés sous sa seule responsabilité.

A ce titre, une feuille de route sera établie en interministériel afin de signifier aux préfets les priorités et les orientations du gouvernement. Celle-ci servira de base à leur évaluation.

2 500 agents vont être affectés dans les départements pour les renforcer dans leur rôle d'échelon privilégié pour le gouvernement. Un dispositif voué à être prolongé et amplifié en 2022 mais qui ne devrait s'appuyer sur aucun recrutement mais sur des redéploiements tendant à démanteler l'échelon central.

C'est ainsi que les services déconcentrés de l'Etat, sous l'autorité du préfet, verront leurs compétences s'accroître :

- **dans les modalités de gestion budgétaire** : en déléguant les moyens de fonctionnement, d'intervention et d'investissement sans fléchage particulier autre que les crédits de personnels,
- **dans le fonctionnement financier local avec la consécration de la politique de mutualisation** : élargissement de l'expérimentation des centres de gestion financière (CGF) alors même qu'aucune première expertise n'a été produite.
- **dans la gestion des ressources humaines** : encouragement de la contractualisation directement au niveau local, liberté de recrutement « d'experts » à compétences techniques spécifiques et de haut niveau pour la conduite des politiques publiques, possibilité de redéploiement au niveau local en fonction des priorités définies par le préfet, facilitation des mobilités interministérielles par la voie du détachement, gestion de la carrière des agents (avancement de grades pour les agents de catégorie B et C)

Cette circulaire confirme nos craintes à la suite de la suppression des compétences des CAP en matière de mobilité et d'avancement. Les lignes directrices de gestion deviennent l'outil permettant aux préfets ou directeurs de gérer seuls la carrière des agents sans se préoccuper de l'histoire des corps, des spécificités de carrière, etc.

Ainsi, chaque préfet pourra adapter, moduler et prioriser le choix des missions, la répartition des effectifs en fonction de son bassin d'emploi.

Le périmètre est prioritairement l'administration territoriale de l'Etat mais tous les services pourraient être concernés à terme.

Cette circulaire démontre une fois de plus que les politiques publiques ne sont plus portées par l'ensemble des ministères mais seulement par certains secteurs de la fonction publique, l'Intérieur, les Finances sous la tutelle de Matignon. Sans oublier la décentralisation de ces politiques qui sera, après la loi 4D, porté par les collectivités locales.

Que restera-t-il réellement des services de l'Etat au sein des départements et régions ? Qu'en sera-t-il des services assurant les missions régaliennes de l'Etat ? Beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes.

La FGF FO appelle à la plus extrême vigilance au regard des objectifs de cette circulaire.

Autant nous sommes favorables à renforcer les services déconcentrés de l'Etat, déshabillés et vidés de leur sens depuis des années, autant cela ne peut se traduire par la suppression ou le transfert d'autres services.

Pour renforcer l'attractivité de l'emploi public, offrir un service efficace aux usagers, garantir l'égalité de traitement, Force Ouvrière revendique :

- la réouverture du conseil national du service public pour faire le bilan des réformes et avoir un véritable débat sur le service public de demain,
- le retrait du projet de loi 4D qui remet en cause l'égalité d'accès aux services publics,
- l'arrêt des réformes qui n'ont aucun sens en pleine crise sanitaire et qui poursuivent toujours des intérêts budgétaires de réduction de la dépense publique.
- la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et la refonte de la grille indiciaire pour un véritable pouvoir d'achat des personnels,
- le maintien des CAP par corps garantissant l'égalité de traitement des agents,

La FGF FO a saisi le Premier ministre par écrit au regard des nombreuses interrogations sur cette circulaire.

Fait à PARIS, le 31 mars 2021

